



LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES A FOURNIR – Année universitaire 2024/2025

INSCRIPTION EN LIGNE : BACHELIERS 2024

- Le relevé de notes du Baccalauréat
 - Le numéro Identifiant National Etudiant (I.N.E.) ou Identification Nationale dans l'Enseignement Supérieur (I.N.E.S). (Ce numéro est sur le relevé de notes du baccalauréat).
 - L'attestation de paiement de la Contribution à la Vie Etudiante et Campus (CVEC) où figure le numéro d'attestation à enregistrer lors de votre inscription en ligne.
 - Pièce d'identité : carte d'identité (recto/verso) ou passeport.
 - 1 photo d'identité (format JPEG)
 - Attestation de la J.D.C. (Journée Défense Citoyenneté) (ex J.A.P.D.) (à défaut attestation de recensement)
- Pièce(s) complémentaire(s) obligatoire(s) selon la situation :**
- Pour les étudiant(e)s boursiers → **notification de l'avis d'attribution de la bourse (CROUS)**
 - Pour les étudiant(e)s mineur(e)s → **autorisation parentale** sur papier libre ou téléchargeable sur le site internet de l'UPJV.
 - Le contrat d'apprentissage ou le contrat de professionnalisation.

INSCRIPTION EN LIGNE : 1^{ère} INSCRIPTION à l'UPJV (hors bacheliers 2024)

- Vous êtes bachelier des années antérieures à 2021 et n'avez jamais été inscrits dans une université française
 - **Diplôme et relevé de notes** du Baccalauréat, et le cas échéant du dernier diplôme.
 - Le numéro Identifiant National Etudiant (I.N.E.) ou Identification Nationale dans l'Enseignement Supérieur (I.N.E.S). (Ce numéro est sur le relevé de notes du baccalauréat).
- Les étudiants ayant obtenu le baccalauréat avant 1995 et qui se sont inscrits en université française à partir de 1995 doivent fournir obligatoirement le numéro I.N.E. délivré par l'établissement (certificat de scolarité, carte étudiante ou relevé de notes).*
- L'attestation de paiement de la Contribution à la Vie Etudiante et Campus (CVEC) où figure le numéro d'attestation à enregistrer lors de votre inscription en ligne.
 - Pièce d'identité : carte d'identité (recto/verso) ou passeport.
 - 1 photo d'identité (format JPEG)
 - Attestation de la J.D.C. (Journée Défense Citoyenneté) (ex J.A.P.D.) (à défaut attestation de recensement)
 - Pour une inscription en L2, L3, Licence Professionnelle, Master 1^{ère} ou 2^{ème} année : Attestation de réussite du dernier diplôme obtenu (Licence ou Maîtrise)

INSCRIPTION EN LIGNE : RÉINSCRIPTION (déjà inscrit à l'UPJV)

- L'attestation de paiement de la Contribution à la Vie Etudiante et Campus (CVEC) où figure le numéro d'attestation à enregistrer lors de votre inscription en ligne.
- Pièce(s) obligatoire(s) selon la situation :**
- Pour les étudiant(e)s bénéficiant d'une exonération, joindre l'avis d'exonération signé du Président de l'UPJV.
 - Etudiants bénéficiant d'une décision de validation d'études ou d'acquis : L'original et la photocopie de la notification de la décision de validation d'études signée du Président de l'UPJV.

Etudiant(e)s hors UE : LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES A FOURNIR – Année universitaire 2024/2025

<input type="checkbox"/> Vous êtes bachelier 2024, joindre le titre d'accès à l'enseignement supérieur.
<input type="checkbox"/> Vous êtes bachelier des années antérieures à 2021 et n'avez jamais été inscrits dans une université française
> Diplôme et relevé de notes du Baccalauréat, et le cas échéant du dernier diplôme.
<input type="checkbox"/> Le numéro Identifiant National Etudiant (I.N.E.) ou Identification Nationale dans l'Enseignement Supérieur (I.N.E.S). (Ce numéro est sur le relevé de notes du baccalauréat).
<i>Les étudiants ayant obtenu le baccalauréat avant 1995 et qui se sont inscrits en université française à partir de 1995 doivent fournir obligatoirement le numéro I.N.E. délivré par l'établissement (certificat de scolarité, carte étudiante ou relevé de notes).</i>
<input type="checkbox"/> L'attestation de paiement de la Contribution à la Vie Etudiante et Campus (CVEC) où figure le numéro d'attestation à enregistrer lors de votre inscription.
<input type="checkbox"/> Pièce d'identité : carte d'identité (recto/verso) ou passeport.
<input type="checkbox"/> 1 photo d'identité (format JPEG)
<input type="checkbox"/> Pour une inscription en L2, L3, Licence Professionnelle, Master 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} année : Attestation de réussite du dernier diplôme obtenu (Licence ou Maîtrise)
<u>Pièce(s) complémentaire(s) obligatoire(s) à joindre, uniquement, si vous êtes concerné(e) :</u>
<input type="checkbox"/> Attestation de la J.D.C. (Journée Défense Citoyenneté) (ex J.A.P.D.) (à défaut attestation de recensement)
<input type="checkbox"/> L'attestation d'acceptation de la demande d'Admission préalable à l'Université, OU le titre d'accès à l'enseignement supérieur.
<input type="checkbox"/> Résident(e) de longue durée : Carte de résident(e) ou d'une carte de résident(e) de longue durée ⁽¹⁾
<input type="checkbox"/> Rattaché(e) à un foyer fiscal en France depuis 2 ans : Pour une rentrée en 2022/2023 : Avis d'imposition 2019, 2020 et 2021 ⁽¹⁾
<input type="checkbox"/> Réfugié(e) ou titulaire de la protection subsidiaire : Carte de réfugié(e) ⁽¹⁾
<input type="checkbox"/> Résident(e) de longue durée : Carte de résident(e) ou d'une carte de résident(e) de longue durée ⁽¹⁾
<input type="checkbox"/> Boursier(e) du gouvernement français : Notification de bourse, (hors bourse du CROUS) ⁽¹⁾
<input type="checkbox"/> Membre d'une famille d'un citoyen de l'UE : Carte de séjour-directive 2004/38/CE ⁽¹⁾
<input type="checkbox"/> Etudiant(e) québécois(e) : Passeport valide et de votre carte d'assurance maladie québécois(e) ⁽¹⁾
<input type="checkbox"/> Inscrit(e) dans une université française ou dans un établissement d'enseignement supérieur français avant 2019 : Certificat de scolarité
<input type="checkbox"/> Inscrit(e) à l'UPJV depuis 2019 : Certificat de scolarité

(1) Si concerné(e) par l'une des situations ci-dessous, joindre le justificatif demandé :

Seules les pièces justificatives ci-dessous seront acceptées :

Résident(e) de longue durée :

Carte de résident(e) ou d'une carte de résident(e) de longue durée



Rattaché(e) à un foyer fiscal en France depuis 2 ans :

Pour une rentrée en 2024/2025 : Avis d'imposition 2021, 2022 et 2023



Réfugié(e) ou titulaire de la protection subsidiaire :

Carte de réfugié(e)



Résident(e) de longue durée :

Carte de résident(e) ou d'une carte de résident(e) de longue durée



Boursier(e) du gouvernement français :

Notification de bourse, (hors bourse du CROUS)



Membre d'une famille d'un citoyen de l'UE :

Carte de séjour-directive 2004/38/CE



Etudiant(e) québécois(e) :

Passeport valide et de votre carte d'assurance maladie québécoise.

1
Cartes d'assurance maladie (nouveau et ancien modèle, tous les 2 valides)



Inscrit(e) dans une université française ou dans un établissement d'enseignement supérieur français avant 2019 : **Certificat de scolarité**

Inscrit(e) à l'UPJV depuis 2019 : **Certificat de scolarité**